

Service instructeur

DIRT - Direction des routes

Service consulté

Service Juridique

ROUTES DEPARTEMENTALES
CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL AVEC LA REGION GRAND
EST EN MATIERE DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET INTERURBAINS

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention avec la Région Grand Est qui a pour objet de définir les modalités d'une collaboration opérationnelle entre les services du Département du Haut-Rhin et de la Région Grand Est dans le domaine des transports scolaires et interurbains.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), les compétences d'organisation des transports réguliers et à la demande, en-dehors des transports spéciaux des élèves handicapés vers les établissements scolaires, sont transférées des Départements aux Régions depuis le 1er janvier 2017 pour les transports interurbains et depuis le 1er septembre 2017 pour les transports scolaires.

La Région Grand Est assure directement la gestion de l'ensemble de cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2017. Une délégation de compétence provisoire entre le 1er janvier 2017 et le 31 août 2017 en matière de transports scolaires a été confiée à la Région par les Départements.

L'exercice de la compétence transports par la Région Grand Est implique une articulation étroite avec l'action départementale dans différents domaines afin de garantir la continuité et la qualité du service public de transport scolaire et interurbain sur le territoire. En effet, la planification de la viabilité hivernale et l'évolution des cartes des collèges et des écoles ont et continueront d'avoir un impact important sur l'organisation de ces compétences et nécessitent que des partenariats soient assurés et renforcés pour permettre l'amélioration globale du système.

Aussi, il convient de formaliser une collaboration opérationnelle entre la Région Grand Est et les services compétents du Département du Haut-Rhin.

La nature de ces partenariats opérationnels porte sur les opérations suivantes :

- Gestion de crise en cas d'accident sur le réseau routier impliquant des cars régionaux ;
- Gestion de crise en cas d'intempéries ;
- Informations sur les prévisions de travaux sur la voirie départementale ;
- Définition de la carte de sectorisation des collèges décidée par le Département du Haut-Rhin ;
- Aménagement des points d'arrêts voyageurs sur la voirie départementale.

Ce partenariat pourra être étendu à toutes autres opérations relatives au domaine de la mobilité, ce qui nécessitera la conclusion d'un avenant.

Un article de la convention est consacré à l'évaluation du partenariat, un bilan annuel sera effectué à la fin du premier semestre afin de permettre la prise en compte de la période hivernale de l'année N-1 et de bénéficier d'un état des lieux à année scolaire échue.

Ce bilan sera effectué dans une démarche d'amélioration continue des procédures et de veille réglementaire dans les domaines concernés.

Je vous propose en conséquence de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention à conclure avec la Région Grand Est pour le partenariat opérationnel en matière de transports scolaires et interurbains.
- m'autoriser à signer cette convention et le cas échéant, à y apporter les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT